

Vente chiens et chats sur le Net Interdite - Actualités animalières et santé animale

Septembre 2015

Publié par:

Publiée le : : .



Vente de chiens et de chats vos nouvelles obligations.

La nouvelle réglementation a pour objectif de lutter contre l'abandon et de mieux protéger les chiens.

Ainsi, toute personne qui fait faire une portée à son chien ou son chat sera considérée comme éleveur dès la première portée.

Donc tout éleveur qui souhaite vendre un chien ou un chat doit se déclarer auprès de la chambre d'agriculture et obtenir un numéro SIREN.

Ce numéro SIREN sera obligatoire sur toutes les annonces et permettra un suivi et une vérification de l'identité du vendeur. Les acheteurs pourront ainsi vérifier que le numéro SIREN est valide et qu'ils ont bien à faire à un vrai éleveur.

Cette ordonnance va donc permettre d'encadrer la cession des animaux sur Internet (via des petites annonces gratuites) et éviter les dérives.

Les différents sites d'annonces seront informés et sensibilisés.

Est-ce donc la fin de la multiplication des annonces animalières sur les sites gratuits ?

C'est probable car par cette ordonnance, toute annonce sera validée sous la responsabilité de l'annonceur, alors que jusqu'à présent les sites se considéraient comme des hébergeurs n'ayant pas de responsabilités.

Cette ordonnance sera publiée d'ici le 13 octobre 2015 et sera mise en application à partir du 1er janvier 2016.

[Lien vers le flyer du site de l'agriculture \(vous pouvez imprimer et afficher ce document en salle d'attente\).](#)